

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 301

7 février 2013

SOMMAIRE

1 BOX designstudio	14407	PGFF Luxembourg S.à r.l.	14403
AI Global Investments S.à r.l.	14408	Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A.	14404
Algedal S.à r.l.	14409	Progress International S.A., Société Ano- nyme	14403
Alike' Group International S.A.	14409	Promotion DSC S.à r.l.	14403
Alike' Group International S.A.	14409	Pubart S.à r.l.	14404
ALLTEC Participations S.A.	14409	RBC Investor Services Bank S.A.	14404
Alphabet Luxembourg	14408	Rent-a-Port Luxembourg S.à r.l.	14403
Amadea S.à r.l.	14446	Richmond West S.à r.l.	14405
AMPHORA Shipping S. à r. l.	14427	Roynet S.à r.l.	14405
Anciennes Tanneries de Wiltz s.à r.l.	14408	Safami Delta Investments S.A.	14406
Aquido S.A.	14409	Santémédia Participation S.à r.l.	14424
Art & Antiques S.à r.l.	14408	Saskatoon S.à r.l.	14406
Assurfin s.à r.l.	14431	Scandinavian SP S. à r. l.	14405
Aveiros S.à r.l.	14446	Science in Motion GmbH & Co. KG	14404
Chipo	14402	Shelon Holdings S.A.	14404
Domaine Viticole Häremillen S.à r.l. & Cie. S.e.c.s.	14402	Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A.	14405
Dong Long S.A.	14402	State Street Global Advisors Luxembourg SICAV	14405
Elips Actuarial Services Luxembourg	14402	Terra Metal Trading	14406
gategroup Finance (Luxembourg) S.A. ...	14408	Thistle S.A.	14448
Go Ahead SA	14429	TMT II Luxco S.à r.l.	14407
Hambleton Hall S.A.	14443	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	14416
H-One S.A.	14430	Verdala S.A.	14406
Hubco S.A.	14440	Water-Concept S.A.	14407
Janus Investment Holdings S.A.	14433	Window of Europe AG	14406
Life Consulting Luxembourg S.A.	14410	Witry Rausch	14407
Marc Lefèbvre, S.à r.l.	14447	Ycap Holding	14407
M&I S.A.	14445	Zenit Europe S.A.	14448
Muha HoldCo S.à r.l.	14411		
Origami	14421		
Pali-Shop S.à r.l.	14402		
Patricia International S.A., SPF	14403		

Elips Actuarial Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 104.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003116/10.

(130003031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Dong Long S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 101.559.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003106/10.

(130002976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Domaine Viticole Häremillen S.à r.l. & Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5419 Ehnen, 3, op der Borreg.
R.C.S. Luxembourg B 43.557.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003105/10.

(130003137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Chipo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 40, rue Raoul Follereau.
R.C.S. Luxembourg B 134.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003054/10.

(130002878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pali-Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 222, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 100.528.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2012

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires que:

- la clôture de la liquidation a été décidée,
- que les documents sociaux seront conservés à l'adresse de Madame Léoni JEGEN, L-2328 Luxembourg, 3, rue des Peupliers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003354/14.

(130002678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Patricia International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 34.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003357/10.

(130002826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Progress International S.A., Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 91.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2013.

Pour compte de Progress International S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013003379/12.

(130002606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Promotion DSC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 89.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003381/10.

(130003154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Rent-a-Port Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003394/10.

(130002836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

PGFF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013003371/12.

(130003092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 142.108.

Les comptes annuels sociaux de Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A., arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés par les actionnaires en date du 16 août 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Pour la société Pictor Specialized Fund SICAV-FIS S.A.

Référence de publication: 2013003372/14.

(130002440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Pubart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41-43, rue Clair-Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 96.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003384/10.

(130003153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

En date du 1^{er} janvier 2013 Monsieur John Thompson a démissionné de sa fonction d'administrateur du Conseil d'Administration de RBC Investor Services Bank S.A.

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2013003407/10.

(130002610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Science in Motion GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 138.720.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003424/10.

(130003143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.796.

Les comptes annuels du 12 juin 2009 au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003425/10.

(130002766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013. Phill Williams.
Référence de publication: 2013003395/10.
(130002875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Roynet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013. Christina Horf.
Référence de publication: 2013003398/10.
(130003063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.490.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.
Référence de publication: 2013003426/10.
(130002800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 7 janvier 2013.
Référence de publication: 2013003430/10.
(130002825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Scandinavian SP S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.939.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 décembre 2012:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
En remplacement de Monsieur Guy HORNICK, gérant démissionnaire en date du 14 décembre 2012.
Pour extrait conforme
Luxembourg, le 14 décembre 2012.
Référence de publication: 2013003421/14.
(130003163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Safami Delta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 139.690.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003434/10.

(130002508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Saskatoon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.449.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003435/10.

(130002722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Verdala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.910.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003505/10.

(130002802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Window of Europe AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 136.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003511/10.

(130002666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Terra Metal Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 443, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 173.873.

Extrait de résolution de l'administratrice unique prise le 06 décembre 2012

L'administratrice unique nomme Monsieur Andy LISSENS, demeurant professionnellement au 443, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, aux fonctions de Directeur, lequel sera délégué à la gestion journalière de la société pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de ses fonctions délégué à la gestion journalière de la société, Monsieur Andy LISSENS aura tous pouvoirs de signature individuelle obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003478/14.

(130002590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Witry Rausch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003512/10.

(130002584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Ycap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 151.732.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65590 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003516/10.

(130002591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

1 BOX designstudio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 30, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 159.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003517/10.

(130002952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

TMT II Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003484/10.

(130002910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Water-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 115.632.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2012*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires que:

- la clôture de la liquidation a été décidée,
- L'Assemblée générale décide que les documents sociaux seront conservés à l'adresse du liquidateur au 1-3, Millewee L-7257 Helmsange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003508/14.

(130002680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Alphabet Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 40.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003563/10.

(130003979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Anciennes Tanneries de Wiltz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue Joseph Simon.
R.C.S. Luxembourg B 103.088.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003564/10.

(130004301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

gategroup Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003553/10.

(130003202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003593/10.

(130003716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Art & Antiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,67.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 58.452.

EXTRAIT

La gérance communique que suite à la décision de l'associé unique prise en date du 17 décembre 2012 le siège social de la société a été transféré du no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour avis et extrait conforme

Le gérant

Référence de publication: 2013003574/14.

(130004069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Algedal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 43.212.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003599/10.

(130004202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Aquido S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 136.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003612/10.

(130003374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Alike' Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 123.053.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 28 décembre 2012 à 10:30 heures a pris acte de la démission du liquidateur de la société LISOLUX S.à r.l.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013003602/11.

(130003621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 7.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013003603/11.

(130003633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Alike' Group International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.053.

Le 31 décembre 2012, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société ALIKE GROUP INTERNATIONAL S.A. (en liquidation volontaire), ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013003600/12.

(130003211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Life Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.516.

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Christophe VANDER DONCKT, gérant, né à Rosendael (Belgique), le 25 avril 1970, demeurant à L-2729 Luxembourg, rue Willibrodt 26,

ici représenté par Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 25 octobre 2012;

- La société FINANCIERE MAC-JASH S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 89.221, représentée par ses administrateurs, Madame Joëlle Wurth, Madame Martine Debacker et la société Global Perspectives S.A.R.L., propriétaire de 155 actions de la société LIFE CONSULTING LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 27, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich,

ici représenté par Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 25 octobre 2012;

La société BROAD VIEW S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 142.125, représentée par son administrateur Monsieur Philippe Lambert, propriétaire de 154 actions de la société LIFE CONSULTING LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 27, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich,

ici représenté par Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 25 octobre 2012.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

I.- Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'elles sont les seuls actionnaires de la société «LIFE CONSULTING LUXEMBOURG S.A.», une société anonyme avec siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.516, constituée suivant acte reçu par le Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 22 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 371 du 25 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1763 du 11 décembre 2002 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31 000,-) divisé en trois dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux actionnaires comme suit:

- Monsieur Christophe VANDER DONCKT, pré-qualifié, une action	1 action
- FINANCIERE MAC-JASH S.A., pré-qualifiée, cent cinquante-cinq actions	155 actions
- BROAD VIEW S.A., pré-qualifiée, cent cinquante-quatre actions	<u>154 actions</u>
Total: trois cent dix actions	310 actions

III. Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se considèrent comme dûment convoquées et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'elles ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social vers 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et modification afférente de l'article 2, première phrase, des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Première phrase).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.».

2. Divers.

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8521 Beckerich, 27 huewelerstrooss, à l'adresse suivante: L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.».

14411

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentais par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WURTH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15255. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169828/67.

(120224030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Muha HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.899.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December,
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1080, itself being the general partner of:

(i) Triton Fund III L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1081 ("Triton Fund III L.P."),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1082 ("Triton Fund III Executives L.P."),

(iii) Triton Fund III F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1084 ("Triton Fund III F&F No. 2 L.P."),

(iv) Triton Fund III F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1085 ("Triton Fund III L.P."),

(v) Triton Fund III F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1116 ("Triton Fund III F&F No. 4 L.P."),

(vi) Triton Fund III No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1213 ("Triton Fund III No. 2 L.P."),

(vii) Triton Fund III F&F G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1083 ("Triton Fund III F&F G L.P."),

2. Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417, acting as general partner of Triton Fund III G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1197 ("Triton Fund III G L.P."),

3. TFF III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."), (collectively, the "Shareholders")

hereby all represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by each Shareholder on December, 2012.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Muha HoldCo, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 199 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.899 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a notarial deed dated 19 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2412 of 7 October 2011.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred ninety-five thousand three hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,595,374.41) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of two million six hundred seven thousand eight hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,607,874.41) without issuing new shares to the existing shareholders, but by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of two euro and zero point seven six two nine nine five two eight cent (EUR 2.076299528) so as to raise it from one cent (EUR 0.01) per share to two euro and zero point eight six two nine nine five two eight cent (EUR 2.086299528) per share, by a contribution in kind to be made by the existing shareholders.

2. To decrease the share capital of the Company by an amount of two million five hundred ninety-five thousand three hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,595,374.41) so as to reduce it from its present amount of two million six hundred seven thousand eight hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,607,874.41) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of two euro and zero point seven six two nine nine five two eight cent (EUR 2.076299528) so as to reduce it from two euro and zero point eight six two nine nine five two eight cent (EUR 2.086299528) per share to (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

3. To confirm the amount of the Company's share capital.

4. To amend article, 5, of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

5. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred ninety-five thousand three hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,595,374.41) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of two million six hundred seven thousand eight hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,607,874.41) without issuing new shares to the existing shareholders, but by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of two euro and zero point seven six two nine nine five two eight cent (EUR 2.076299528) so as to raise it from one cent (EUR 0.01) per share to two euro and zero point eight six two nine nine five two eight cent (EUR 2.086299528) per share, by a contribution in kind consisting of a claim, held by Triton Fund III L.P., Triton Fund III F&F No. 2 L.P., Triton Fund III F&F No. 3 L.P., Triton Fund III F&F No. 4 L.P., Triton Fund III No.2 L.P., Triton Fund G L.P., and Triton Fund III F&F G L.P. (the "Contributors"), in the aggregate amount of two million five hundred ninety-five thousand three hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,595,374.41) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Contributors of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Contributors declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholders further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least to the value increase of the nominal value of the existing shares of the Company in the amount of two euro and zero point seven six two nine nine five two eight cent (EUR 2.076299528) per share."

Second resolution

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of two million five hundred ninety-five thousand three hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,595,374.41) so as to reduce it from its present amount of two million six hundred seven thousand eight hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,607,874.41) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares, but by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of two euro and zero point seven six two nine nine five two eight cent (EUR 2.076299528) so as to reduce it from two euro and zero point eight six two nine nine five two eight cent (EUR 2.086299528) per share to one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

Third resolution

The Shareholders resolved to confirm that the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the "Class E shares"), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the "Class F shares"), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the "Class G shares"), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the "Class H shares") and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the "Class I shares"), together referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 22 and 23 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued share capital, a premium account is to be set up into which any premium paid on any share above its nominal value shall be transferred. The premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-)

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze décembre,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les Bains (Grand-Duché de Luxembourg),
ont comparu:

1. Triton Managers III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417, agissant en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1080, lui-même étant le general partner de:

(i) Triton Fund III L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.»),

(ii) Triton Fund III Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage) 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1082 («Triton Fund III Executives L.P.»),

(iii) Triton Fund III F&F No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec son siège social au Charter Place (1^{er} étage) 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084 («Triton Fund III F&F No.2 L.P.»),

(iv) Triton Fund III F&F No.3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III L.P.»),

(v) Triton Fund III F&F No.4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No.4 L.P.»),

(vi) Triton Fund III No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1213 («Triton Fund III No.2 L.P.»),

(vii) Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»),

2. Triton Managers III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417, agissant en tant que general partner de Triton Fund III G L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.»),

3. TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} étage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339, agissant en tant que general partner de Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (1^{er} Etage), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1079 («Triton Fund III F&F L.P.»), (ensemble, les «Associés»)

tous représentées par Maître Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par chaque Associé en date du 4 décembre 2012.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Muha HoldCo S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée suivant un acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 Janvier 2009 sous le numéro 199 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.899. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 19 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2412, en date du 7 octobre 2011.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante et un centimes d'euro (EUR 2.595.374,41) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions six cent sept mille huit cent soixante-quatorze euros et quarante et un centimes d'euro (EUR 2.607.874,41) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux euros et zéro virgule sept six deux neuf neuf cinq deux huit centimes d'euro (EUR 2,076299528) afin de le porter d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à deux euros et zéro virgule huit six deux neuf neuf cinq deux huit centimes d'euro (EUR 2,086299528) par part sociale, par un apport en numéraire des associés existants.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux million cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante et un centimes d'euro (EUR 2.595.374,41) afin de le porter de son montant actuel de deux million six cent sept mille huit cent soixante-quatorze euros et quarante et un centimes d'euro (EUR 2.607.874,41) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes, d'un montant de deux euros et zéro virgule sept six deux neuf neuf cinq deux huit centimes d'euro (EUR 2,076299528) afin de le porter de deux euros et zéro virgule huit six deux neuf neuf cinq deux huit centimes d'euro (EUR 2,086299528) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

3. Confirmation du capital social de la Société.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

5. Divers.

Ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante et un centimes d'euro (EUR 2.595.374,41) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions six cent sept mille huit cent soixante-quatorze euros et quarante et un centimes d'euro (EUR 2.607.874,41) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants, mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux euros et zéro virgule sept six deux neuf neuf cinq deux huit centimes d'euro (EUR 2,076299528) afin de le porter d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à deux euros et zéro virgule huit six deux neuf neuf cinq deux huit centimes d'euro (EUR 2,086299528) par part sociale, par un apport en nature consistant en une créance détenue par Triton Fund III L.P., Triton Fund III F&F No. 2 L.P., Triton Fund III F&F No. 3 L.P., Triton Fund III F&F No. 4 L.P., Triton Fund III No.2 L.P., Triton Fund III G L.P. et Triton Fund III F&F G L.P. (les "Apporteurs"), d'un montant total deux million cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante et un centimes d'euro (EUR 2.595.374,41) («l'Apport»).

La preuve par les Apporteurs de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Les Apporteurs ont déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Les Associés ont déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins à l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux euros et zéro virgule sept six deux neuf neuf cinq deux huit centimes d'euro (EUR 2,076299528) par part sociale».

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante et un centimes d'euro (EUR 2.595.374,41) afin de le porter de son montant actuel de deux millions six cent sept mille huit cent soixante-quatorze euros et quarante et un centimes d'euro (EUR 2.607.874,41) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales mais par réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de deux euros et zéro virgule sept six deux neuf neuf cinq deux huit centimes d'euro (EUR 2,076299528) afin de le porter de deux euros et zéro virgule huit six deux neuf neuf cinq deux huit centimes d'euro (EUR 2,086299528) par part sociale à un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et d'allouer le surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de confirmer que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à \ douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D («parts sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G («parts sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H («parts sociales de Catégorie H») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I («parts sociales de Catégorie I»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) et est entièrement libérée.

Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 22 et 23 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2012. REM/2012/1633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169877/311.

(120223649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and fifteen cents (EUR 12,500.15), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Lu-

xembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926. The articles of incorporation were last amended following a deed of the undersigned notary, dated 25 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1390 dated 5 June 2012.

The meeting is declared open at 6.02 pm by Me Philip Basler-Gretic, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed Me Fabien Morelli, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To create a new class of shares, the class 11 shares and to redenominate the existing seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) ordinary shares, held by Eudora Holdco S.a r.l., into seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) class 11 shares.

2 To increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and fifteen cents (EUR 12,500.15) to an amount of twelve thousand five hundred euro and sixteen cents (EUR 12,500.16).

3 To issue one (1) new class 11 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept subscription for this new class 11 share, with payment of a share premium in an amount of fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,999,999.99) by Eudora Holdco S.a r.l. and to accept full payment for this new class 11 share by a contribution in kind.

5 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.

6 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital hereby represented, at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that due notice had been given and that they had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is consequently properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, resolved unanimously that:

First resolution

The general meeting resolved to create a new class of shares, the class 11 shares, and to re-denominate the existing seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) ordinary shares held by Eudora Holdco S.à r.l., into seventy-three thousand five hundred twenty-nine (73,529) class 11 shares.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and fifteen cents (EUR 12,500.15) to an amount of twelve thousand five hundred euro and sixteen cents (EUR 12,500.16).

Third resolution

The general meeting resolved to issue one (1) new class 11 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Eudora Holdco S.à r.l. (the "Subscriber"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.936,

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 November 2012, which, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

The Subscriber declared to subscribe for the one (1) new class 11 share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium in an amount of fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,999,999.99) to be paid by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given by the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report"), which Report, after having been signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows: "Based on the valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the one new class 11 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium in an aggregate amount of fourteen million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,999,999.99)".

Fourth resolution

The general meeting resolved to accept such subscription and payments and to allot the new class 11 share according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Aforementioned paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros and sixteen cents (EUR 12,500.16) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 4 shares (the "Class 4 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-two (73,532) class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-two (73,532) class 6 shares (the "Class 6 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 7 shares (the "Class 7 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 8 shares (the "Class 8 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 9 shares (the "Class 9 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 10 shares (the "Class 10 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 11 shares (the "Class 11 Shares") and four hundred forty-one thousand one hundred seventy-six (441,176) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (0.01), and being fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind payable by the Company by reason of this deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.25 p.m..

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of inconsistencies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et quinze centimes (EUR 12.500,12), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 195 en date du 29 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 25 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1390 du 5 juin 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.02 heures sous la présidence de Maître Philip Basler-Gretic, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie 11 et requalification des soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Eudora Holdco S.à r.l., en soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales de catégorie 11.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et quinze centimes (EUR 12.500,15) à un montant de douze mille cinq cents euros et seize centimes (EUR 12.500,16).

3 Émission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie 11 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie 11, avec paiement d'une prime d'émission de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.999.999,99) par Eudora Holdco S.à r.l. et acceptation de la libération de cette nouvelle part sociale de catégorie 11 par un apport en nature.

5 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les points précédents de l'ordre du jour.

6 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, et les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie 11 et de requalifier les soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Eudora Holdco S.à r.l. en soixante-treize mille cinq cent vingt-neuf (73.529) parts sociales de catégorie 11.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et quinze centimes (EUR 12.500,15) à un montant de douze mille cinq cents euros et seize centimes (EUR 12.500,16).

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie 11, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Eudora Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143936 (le «Souscripteur»), représentée par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2012 et qui après signature par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le Souscripteur a déclaré souscrire la nouvelle part sociale de catégorie 11 nouvelle d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.999.999,99) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de quinze millions euros (EUR 15.000.000,-). (l' «Apport»).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:»Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport en Nature qui correspond au moins en nombre et valeur nominale à une nouvelle part sociale de catégorie 11, d'une valeur nominal d'un cent (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.999.999,99).»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et lesdits paiements et d'émettre la nouvelle part sociale de catégorie 11 conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et seize centimes (EUR 12.500,16) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-treize mille cinq cent trente-deux (73.532) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-treize mille cinq cent trente-deux (73.532) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) part sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) part sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) part sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) part sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11») et quatre cent quarante et un mille cent soixante-seize (441,176) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.25 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, F. Morelli, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2012, REM/2012/1560. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168439/229.

(120221906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Origami, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 173.641.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le treize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Madame Li Hui, employée privée, née le 18 janvier 1987 à Zhejiang (Chine), demeurant au 168, route d'Esch L-4451 Belvaux,

2) La société «Finadot S.A.», une société constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, représentée par son administrateur unique Wei Jiao,

3) Monsieur Hao Jun Choi, employé privé, né le 13 novembre 1980 à Uccle (Belgique), demeurant au 168, route d'Esch L-4451 Belvaux,

ici représenté par:

Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, en vertu d'une procuration donnée à Strassen, le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par toutes les parties comparantes à l'acte et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, d'un salon de thé et d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra également effectuer des prestations de traiteur complémentaires à son activité de restaurateur et toutes opérations concernant le secteur alimentaire en général.

La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, la location, la gestion et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

En outre, elle pourra prendre toute participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, au sens le plus large, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «Origami», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classes de parts sociales	Libération (EUR)
Madame Li Hui, prénommée;	6,375.-	51	6,375.-
Monsieur Hao Jun Choi, prénommé;	3,125.-	25	3,125.-
La société Finadot S.A., prénommée;	3,000.-	24	3,000.-
Total:	12,500.-	100	12,500.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à 900 EUR.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

Les associés décident de fixer à un (1) le nombre de Gérants et de nommer la personne suivante en tant que gérant unique pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Madame Li Hui, employée privée, née le 18 janvier 1987 à Zhejiang (Chine), demeurant au 168, route d'Esch L-4451 Belvaux.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux parties comparantes connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes parties comparantes ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. HUI, W JIAO, O. KUCHLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16925. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012168156/166.

(120221876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Santémédia Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.702.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 87 908,

duly represented by Mr Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on 10 December 2012;

2. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG 2 S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 88 457,

duly represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy given, on 10 December 2012;

3. CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD of Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY 6HJ, acting as general partner of CEP General Partner L.P. of P.O. Box 265 GT, Walker House Grand Cayman Island, acting as general partner of the following limited partnerships registered in Guernsey at Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY 6HJ, all of them registered with the Guernsey Financial Services Authority respectively under number 29, 48, 46 and 51,

Carlyle Europe Partners L.P,

Carlyle Europe Co-Investment L.P,

C/D Europe Partners L.P,

C/M Europe Partners L.P,

duly represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy given, on 10 December 2012;

4. TCF NOMINEES LIMITED, incorporated under the law of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG (U.K), registered with the Companies House under number 5635102,

duly represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy given, on 7 December 2012

5. APAX PARALLEL INVESTMENT II, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at Centerville Road, USA – 19805 Wilmington, registered with the companies register of Delaware under number 30-0312866,

duly represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy given, on 11 December 2012

6. FCPR APAX FRANCE VI, a Fonds Commun de Placement à Risques governed by French law, having its registered office at 45, Avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, registered with the RCS Paris under number 309044840,

duly represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy given, on 11 December 2012

7. Altamir Amboise, a société en commandite par actions governed by French law, having its registered office at 45, Avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, registered with the RCS Paris under number 390 965 895,

duly represented by Mr Alexandre Gobert, previously named, by virtue of a proxy given, on 11 December 2012

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners Santémédia Participation S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, with a share capital of twenty-one thousand euro (EUR 21,000.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 120 702 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on 27 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2276 dated 6 December 2006. The articles of incorporation have not been amended yet.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Decision to dissolve and liquidate the Company.
2. Appointment of one or more liquidator(s) and determination of his/their powers.
3. Miscellaneous

Then the general meeting of partners, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), the general meeting of partners decides to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting of partners decides to appoint as liquidator FIDEURO S.A., a société anonyme, having its registered office at 283, route d’Arlon, L-8011 Strassen, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151 304.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

It may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers he determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company’s assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, the appearing person signed with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille douze, le douze décembre,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87 908,

dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 10 décembre 2012;

2. CARLYLE PUBLISHING LUXEMBOURG 2 S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88 457,

dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d’une procuration donnée le 10 décembre 2012;

3. CEP INVESTMENT ADMINISTRATION LTD de Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY 6HJ, agissant comme general partner de CEP General Partner L.P. de P.O. Box 265 GT, Walker House Grand Cayman Island, agissant comme general partner des partnership suivants ayant leur adresse à Guernsey at Fort Complex, P.O. Box 543, Les Tracheries, St Sampson GY 6HJ, tous enregistrés auprès du Guernsey Financial Services Authority sous les numéros 29, 48, 46 and 51,

Carlyle Europe Partners L.P,

Carlyle Europe Co-Investment L.P,

C/D Europe Partners L.P,

C/M Europe Partners L.P,

dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2012;

4. TCF NOMINEES LIMITED, existant sous la loi anglaise, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG (U.K), enregistré auprès de la Companies House sous le numéro 5635102,

dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2012;

5. APAX PARALLEL INVESTMENT II, L.P., un limited partnership régi par les lois du Delaware, ayant son siège social au Centerville Road, USA – 19805 Wilmington, enregistré auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 30-0312866,

dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012;

6. FCPR APAX FRANCE VI, un Fonds Commun de Placement à Risques régi par les lois françaises, ayant son siège social au 45, Avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, immatriculé au RCS Paris sous le numéro 309044840,

dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012;

7. Altamir Amboise, une société en commandite par actions régie par les lois françaises, ayant son siège social au 45, Avenue Kléber, 75784 Paris Cedex 16, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 390 965 895,

dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont tous les associés de la société à responsabilité limitée Santemedia Participation S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, avec un capital social de vingt et un mille euros (EUR 21.000.-), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120 702 (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2276 le 6 décembre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre et liquider la Société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de ses/leurs pouvoirs.
3. Divers

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), l'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés décide de nommer liquidateur FIDEURO S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151 304.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16813. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012168317/165.

(120221432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

AMPHORA Shipping S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 173.672.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Hanna Gertrud Emmi KRÜTZFELDT, geborene BURMESTER, geboren am 25. August 1940 in Lauenburg (D), Geschäftsführerin, wohnhaft in L-1537 Luxembourg, 9, rue des Foyers.

Vorgenannte Partei hat den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb von Binnentankschiffen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl Im In- als auch Im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; Sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „AMPHORA Shipping S. à r. l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg' als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500,- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig EURO (125,- EUR).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern, sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Der oder die Geschäftsführer der Gesellschaft können zu jeder Zeit und auch ohne rechtmäßigen Grund von der Generalversammlung der oder des Gesellschafters abberufen werden.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung der Anteile

Alle einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet von Frau Hanna Gertrud Emmi KRÜTZFELDT.

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert EURO (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000,- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

Frau Hanna Gertrud Emmi KRÜTZFELDT.

Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

Erklärung

Die erschienene Partei erklärt hiermit, dass sie selbst an den eingebrachten Vermögenswerten letztlich wirtschaftlich berechtigt ist und bestätigt dass die Gelder und Vermögenswerte nicht aus einer Straftat herrühren.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. KRÜTZFELDT, geborene BURMESTER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2012. Relation: REM/2012/1592. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 20. Dezember 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012169284/101.

(120223356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Go Ahead SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 5, rue d'Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 149.908.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société H&H (Health and Happiness S.A.) de droit Panaméen, domiciliée à Calle Aquilino De la Guardia-Edificio Ocean Plaza, Floor 12, Panama City, REPUBLIC OF PANAMA., Card 724577, représenté par son directeur, Monsieur Jean Michel GURRET, né le 28 novembre 1963 à Annecy (France), demeurant à F-38150 Chanas, Château Feuillet,

ici représenté par Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 07 décembre 2012.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est la seule et unique actionnaire de la société anonyme «GO AHEAD S.A.», ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 66, Route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.908, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, alors notaire de résidence à Mondorf-les-bains, en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 8 janvier 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 19 janvier 2011.

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1470 Luxembourg, 66, Route d'Esch à L-1731 Luxembourg, 5, Rue d'Hesperange;
2. Nomination de Monsieur Bouronikos Georgios, né le 4 janvier 1965 à Thessaloniki, demeurant au 5 rue Large, L-1917 Luxembourg, comme administrateur-délégué de la société GO AHEAD.
3. Validation de la nomination de Monsieur Bouronikos Georgios au poste d'administrateur de la société GO AHEAD.
4. Divers.

Le comparant a ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1470 Luxembourg, 66, Route d'Esch à l'adresse suivante: L-1731 Luxembourg, 5, Rue d'Hesperange et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.».

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Bouronikos Georgios, né le 4 janvier 1965 à Thessaloniki (Grèce), demeurant au 5 rue Large, L-1917 Luxembourg, comme administrateur délégué de la société GO AHEAD S.A..

La durée du mandat de l'administrateur-délégué, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Troisième résolution

Validation de la nomination de Monsieur Bouronikos Georgios au poste d'administrateur de la société GO AHEAD S.A..

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WURTH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15235. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169675/56.

(120223919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

H-One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.112.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SHANNON INVESTMENT LTD, ayant son siège social au Whitfield Tower, 3rd Floor, 4792 Coney Drive, Belize City, Belize,

ici représentée par Monsieur Mickaël ZIANVENI, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Belize City, le 15 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "H-One S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 123112, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 272 du 28 février 2007;

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par une (1) action d'une valeur nominale de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), entièrement libérée;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "H-One S.A.".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "H-One S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "H-One S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'action tout au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "H-One S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. ZIANVENI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2012. Relation: LAC/2012/554214. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 03 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169688/51.

(120223795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Assurfin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 63, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 173.670.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Claude LIMPACH, employé privé, né à Luxembourg le 3 novembre 1979, demeurant à L-8291 Meispelt, 8, rue de Kopstal.

2. - Monsieur Cédric PICQUOIN, employé privé, né à Luxembourg le 4 août 1984, demeurant à L-4873 Lamadelaine, 83, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ASSURFIN s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 6. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas, dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en; défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Claude LIMPACH, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Cédric PICQUOIN préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société du qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Claude LIMPACH et Cédric PICQUOIN, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances:

- pour tout engagement d'un montant inférieur ou égal à dix mille euros (€ 10.000.-), par la signature individuelle de chaque gérant;

- pour tout engagement d'un montant supérieur à dix mille euros (€ 10.000.-), par la signature conjointe des deux gérants.

3) Le siège social est fixé à L-4831 Rodange, 63, route de Longwy.

Les comparants, déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LIMPACH, PICQUOIN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 décembre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012169286/136.

(120223354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Janus Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.734.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE, ON THE FOURTEENTH OF DECEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Irmgkart Mitropoulou, born on March 31st 1973 in Athens, Greece residing at Dryadon Street, 4 GR 15237 Filothei, Greece.

Such appearing person has requested the notary to enact the following articles of association (hereafter the «Articles») of a Luxembourg 'société anonyme':

Art. 1. Corporate form - Name. There is hereby established a company (hereafter the «Company») in the form of a Luxembourg société anonyme under the name of "JANUS INVESTMENT HOLDINGS S.A."

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In a general manner it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property and it may finance investments and projects of any type.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within its municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares - Share certificates. The share capital is set at four hundred and fifty thousand Euros (EUR 450,000.-) represented by four thousand and five hundred (4,500) shares of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder(s).

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. Board of directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members who are appointed as directors of category A or directors of category B. However, when the company is formed by a sole shareholder or when it is found that at a general meeting of shareholders it has only one sole shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member until the General Meeting following the finding of more than one shareholder.

The directors need not to be shareholders. They are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. Board meeting procedures. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence, the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority of the directors present at such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

Any director may grant proxy in writing to any other director of the Company to represent him at a meeting of the board of directors. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the participants to hear each other. The participation to

a meeting by these means is equivalent to a personal attendance to the meeting. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided that the telephone vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if directors of both categories are present or represented at the meeting of the board of directors, constituting together at least the majority of all directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

Art. 8. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform the management of the Company in compliance with its corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, who shall be called managing directors.

Art. 9. Signature power. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a category A director and a category B director or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors. If the Company is administered by a sole director, it will be bound by his unique signature.

Art. 10. Shareholder meeting - General procedure. The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing another person as his proxy.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

If all shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held within the municipality of the company's registered office or at any other place specified in the convening notice on the 1st Tuesday of March at 1 p.m

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office, which may not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 13. Accounting year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December that same year.

Art. 14. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 16. Reference to the law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start today and terminate at 31st December 2013.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing person declares to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share of capital in EUR	%
Mrs Irmgkart Mitropoulou	4,500	450,000	100
Total	4,500	450,000	100

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of four hundred and fifty thousand Euros (EUR 450,000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1.900.-.

Extraordinary general meeting

The abovenamed person, representing the entire subscribed capital takes in her capacity as sole shareholder of the Company the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed as directors:

Category A director(s):

- Mrs Irmgkart Mitropoulou, writer, born on March 31st 1973 in Athens, Greece residing at Dryadon Street, 4 GR 15237 Filothei, Greece,

Category B director(s):

- Mrs. Cornelia METTLEN, private employee, born on January 29th 1963 in Sankt Vith, Belgium and residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen,

- Mrs Brigitte DENIS, private employee, born on April 12th 1966, in Rossignol, Belgium and residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

3. Has been appointed statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477;

4. Their mandates of director and statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2014;

5. The registered office of the Company is established at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The undersigned notary who knows English states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the date indicated in the beginning of the document.

The document having been read to the appearing person, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATORZE DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Irmgkart Mitropoulou, née le 31 mars 1973 à Athènes, Grèce, demeurant à Dryadon Street, 4 GR 15237 Filothei, Grèce;

Laquelle comparante a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (ci-après «les Statuts») comme suit:

Art. 1^{er} . Forme sociale - Dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise (ci-après «la Société») sous la dénomination de "JANUS INVESTMENT HOLDINGS S.A."

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers et peut financer des investissements et projets de n'importe quel type.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration.

Au cas des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille Euros (EUR 450.000.-) divisé en quatre mille cinq cents (4.500) actions toutes ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré du/des actionnaire(s).

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires.

La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui sont nommés en qualité d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires. Ils nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations, si prévues, sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque administrateur peut donner procuration écrite à tout autre administrateur pour le représenter à une réunion du conseil d'administration. Chaque administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par téléphone ou vidéo conférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à tous les participants de communiquer entre eux. La participation à une réunion en utilisant l'un de ces moyens est assimilée à la présence physique à la réunion. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B constituant ensemble au moins la majorité de l'ensemble des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Dans le cas où un administrateur ou de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer la gestion de la Société dans son intérêt. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelé administrateur-délégués.

Art. 9. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration. Lorsque la Société est administrée par un administrateur unique, elle sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation premier mardi du mois de mars à 13.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 12. Commissaires aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} du mois de janvier et se termine le 31 du mois de décembre de la même année.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice

net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividende pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Référence à la loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

L'exercice social de la Société doit commencer aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
Madame Irmgart Mitropoulou	4.500	450.000	100
Total	4.500	450.000	100

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille Euros (EUR 450.000.-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.900.-.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris, en sa qualité d'administrateur unique, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

Administrateur(s) de catégorie A:

- Madame Irmgart Mitropoulou, écrivain, née le 31 mars 1973 à Athènes, Grèce, demeurant à Dryadon Street, 4 GR 15237 Filothei, Grèce,

Administrateur(s) de catégorie B:

- Mme Cornelia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963, à Sankt Vith, Belgique, demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

- Mme Brigitte DENIS, employée privée, née le 12 avril 1966 à Rossignol, Belgique et demeurant au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

3. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire aux comptes:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.477.

4. Leur mandat d'administrateur et de commissaire aux comptes viendront à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

5. Le siège social de la société est fixé au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. MITROPOULOU, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2012. Relation: RED/2012/1761. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012169763/338.

(120224410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Hubco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.444.

L'an deux mille douze, le vingt et un novembre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HUBCO S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 158444, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu le 30 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 832 du 28 avril 2011 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 10 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 858 du 29 avril 2011,

en vertu de pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»), en date du 7 novembre 2012.

Un extrait du procès-verbal de ladite décision, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-quatre mille euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (EUR 34.000,90) représenté par:

a) trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune;

b) trente mille (30.000) actions de préférence (les Actions de Préférence) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, divisées comme suit:

(i) cent cinq (105) Actions de Préférence de catégorie A (les Actions de Préférence de Catégorie A), elles-mêmes réparties en:

(A) trente-cinq (35) actions de préférence de Sous-Catégorie A1 (dénommées "A1");

(B) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A2 (dénommées "A2");

(C) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A3 (dénommées "A3");

(ii) deux mille cent (2.100) Actions de Préférence de catégorie B (les Actions de Préférence de Catégorie B), elles-mêmes réparties en:

(A) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B1 (dénommées "B1");

(B) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B2 (dénommées "B2");

(C) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B3 (dénommées "B3");

(iii) cent cinq (105) Actions de Préférence de catégorie C (les Actions de Préférence de Catégorie C), elles-mêmes réparties en:

(A) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C1 (dénommées "C1");

(B) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C2 (dénommées "C2");

(C) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C3 (dénommées "C3");

(iv) vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix (27.690) Actions de Préférence de catégorie D (les Actions de Préférence de Catégorie D), elles-mêmes réparties en:

(A) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D1 (dénommées "D1");

(B) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D2 (dénommées "D2");

(C) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D3 (dénommées "D3");

c) neuf (9) actions de préférence subordonnées (les Actions de Préférence Subordonnées) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10.-) chacune, divisées comme suit:

(i) trois (3) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie AS (les Actions de Préférence Subordonnées de Catégorie AS), elles-mêmes réparties en:

(A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A1 (dénommée "AS1");

(B) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A2 (dénommée "AS2");

(C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A3 (dénommée "AS3");

(ii) trois (3) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie BS (les Actions de Préférence Subordonnées de Catégorie BS), elles-mêmes réparties en:

(A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 1 (dénommée "BS1");

(B) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 2 (dénommée "BS2");

(C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 3 (dénommée "BS3");

(iii) trois (3) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie CS (les Actions de Préférence Subordonnées CS), elles-mêmes réparties en:

(A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 1 (dénommée "CS1");

(B) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 2 (dénommée "CS2");

(C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 3 (dénommée "CS3").

II.- Qu'aux termes de l'article 5 alinéa 2 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, depuis le 10 janvier 2011 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 10 janvier 2011, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Conseil d'Administration, en date du 7 novembre 2012, et conformément à l'article cinq des statuts, a réalisé des augmentations du capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir:

- d'un montant de mille euros et trente centimes d'euro (EUR 1.000,30), par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions de préférence 2, d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, ainsi que l'émission de trois (3) nouvelles actions de préférence subordonnées d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes; et

- d'un montant de mille euros et trente centimes d'euro (EUR 1.000,30), par la création d'une nouvelle sous-catégorie d'actions de préférence subordonnée numéro 4, et l'émission concomitante de dix mille (10.000) actions de préférence 4, d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, ainsi que la création d'une nouvelle catégorie d'action de préférence subordonnée numéro 4, et l'émission concomitante de trois (3) actions de préférence subordonnées d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune.

IV.- Que le Conseil d'Administration a obtenu et accepté la souscription, par les actionnaires existants, au prorata de leur participation, comme suit:

Pour les actions de préférence 2

- HAUSSMAN CAPITAL, pour un montant total de deux mille cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 2.189), à titre de libération de trente-cinq (35) actions de préférence A2 et une (1) action de préférence subordonnée AS2;

- P2H FINANCE, pour un montant total de quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-un euros (EUR 43.781), à titre de libération de sept cents (700) actions de préférence B2 et une (1) action de préférence subordonnée BS2;

- Madame Gwenaëlle LE HO DAGUZAN, pour un montant total de deux mille cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 2.189), à titre de libération de trente-cinq (35) actions de préférence C2 et une (1) action de préférence subordonnée CS2;

- CD PARTICIPATIONS Sàrl, pour un montant total de neuf cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente-six euros (EUR 977.536), à titre de libération de neuf mille deux cent trente (9.230) actions de préférence D2.

Pour les actions de préférence 4

- HAUSSMAN CAPITAL, pour un montant total de neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 9.625), à titre de libération de trente-cinq (35) actions de préférence A4 et une (1) action de préférence subordonnée AS4;

- P2H FINANCE, pour un montant total de cent quatre-vingt-douze mille cinq cent euros (EUR 192.500), à titre de libération de sept cents (700) actions de préférence B4 et une (1) action de préférence subordonnée BS4;

- Madame Gwenaëlle LE HO DAGUZAN, pour un montant total de neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 9.625), à titre de libération de trente-cinq (35) actions de préférence C4 et une (1) action de préférence subordonnée CS4;

- CD PARTICIPATIONS Sàrl, pour un montant total de deux millions cinq cent trente-huit mille deux cent cinquante euros (EUR 2.538.250), à titre de libération de neuf mille deux cent trente (9.230) actions de préférence D4.

V.- Que les actions nouvellement émises ont été souscrites pour un montant total de trois millions sept cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 3.775.695) affecté au capital social à concurrence de deux mille euros et soixante centimes d'euro (EUR 2.000,60) et au compte prime d'émission à concurrence de trois millions sept

cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante centimes d'euro (EUR 3.773.694,40) par les actionnaires existants et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de trois millions sept cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 3.775.695,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente-six mille un euros et cinquante centimes d'euro (EUR 36.001,50) représenté par:

a) trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune;

b) cinquante mille (50.000) actions de préférence (les Actions de Préférence) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10) chacune, divisées comme suit:

(i) cent soixante-quinze (175) Actions de Préférence de catégorie A (les Actions de Préférence de Catégorie A), elles-mêmes réparties en:

(A) trente-cinq (35) actions de préférence de Sous-Catégorie A1 (dénommées "A1");

(B) soixante-dix (70) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A2 (dénommées "A2");

(C) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A3 (dénommées "A3");

(D) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie A4 (dénommées "A4");

(ii) trois mille cinq cents (3.500) Actions de Préférence de catégorie B (les Actions de Préférence de Catégorie B), elles-mêmes réparties en:

(A) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B1 (dénommées "B1");

(B) mille quatre cents (1.400) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B2 (dénommées "B2");

(C) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B3 (dénommées "B3");

(D) sept cents (700) Actions de Préférence de Sous-Catégorie B4 (dénommées "B4");

(iii) cent soixante-quinze (175) Actions de Préférence de catégorie C (les Actions de Préférence de Catégorie C), elles-mêmes réparties en:

(A) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C1 (dénommées "C1");

(B) soixante-dix (70) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C2 (dénommées "C2");

(C) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C3 (dénommées "C3");

(D) trente-cinq (35) Actions de Préférence de Sous-Catégorie C4 (dénommées "C4");

(iv) quarante-six mille cent cinquante (46.150) Actions de Préférence de catégorie D (les Actions de Préférence de Catégorie D), elles-mêmes réparties en:

(A) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D1 (dénommées "D1");

(B) dix-huit mille quatre cent soixante (18.460) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D2 (dénommées "D2");

(C) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D3 (dénommées "D3");

(D) neuf mille deux cent trente (9.230) Actions de Préférence de Sous-Catégorie D4 (dénommées "D4");

c) quinze (15) actions de préférence subordonnées (les Actions de Préférence Subordonnées) d'une valeur nominale d'un dixième d'euro (EUR 0,10,-) chacune, divisées comme suit:

(i) cinq (5) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie AS (les Actions de Préférence Subordonnées de Catégorie AS), elles-mêmes réparties en:

(A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A1 (dénommée "AS1");

(B) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A2 (dénommées "AS2");

(C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A3 (dénommée "AS3");

(D) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie A4 (dénommée "AS4");

(ii) cinq (5) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie BS (les Actions de Préférence Subordonnées de Catégorie BS), elles-mêmes réparties en:

(A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 1 (dénommée "BS1");

(B) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 2 (dénommées "BS2");

(C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 3 (dénommée "BS3");

(D) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 4 (dénommée "BS4");

(iii) cinq (5) Actions de Préférence Subordonnées de catégorie CS (les Actions de Préférence Subordonnées CS), elles-mêmes réparties en: (A) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 1 (dénommée "CS1");

(B) deux (2) Actions de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 2 (dénommées "CS2");

- (C) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 3 (dénommée "CS3");
(D) une (1) Action de Préférence Subordonnée de Sous-Catégorie 4 (dénommée "CS4").»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. GUISSARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55393. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169709/173.

(120223946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Hambleton Hall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.019.

L'an deux mille douze,

Le dix-sept décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HAMBLETON HALL S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée sous la dénomination de "MANDATARIA FINANCE S.A." suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 410 du 29 juillet 1997, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire SCHUMAN en date du 17 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 112 du 20 février 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1276 du 2 décembre 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 153 du 19 février 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2611 du 15 novembre 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 730 du 15 avril 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.019.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie VICINI, employée privée, demeurant à professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent deux millions d'euros (EUR 102.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,00) à cent quatorze millions d'euros (EUR 114.000.000,00) par la création et l'émission de un million vingt mille (1.020.000) actions nouvelles d'une valeur

nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes par apports en nature.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription.

Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification du premier alinéa de l'article quatre des statuts. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent deux millions d'euros (EUR 102.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze millions d'euros (EUR 12.000.000,00) à cent quatorze millions d'euros (EUR 114.000.000,00) par la création et l'émission de un million vingt mille (1.020.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes par apports en nature.

Deuxième résolution:

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme indiqué ci-après.

Intervention - Souscription - Libération:

Est alors intervenue la société de droit néerlandais "HOLLAND COORDINATOR AND SERVICE COMPANY B.V.", avec siège social à NL-1074BK Amsterdam, Hemonystraat 11, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam, sous le numéro 33216592,

représentée par Monsieur Jean FABER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 décembre 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

qui déclare souscrire les un million vingt mille (1.020.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'augmentation de capital a été libérée par un apport en nature consistant en douze millions deux cent quatre-vingt-cinq mille (12.285.000) actions de la société de droit italien "HOLLAND COORDINATOR & SERVICE COMPANY ITALIA S.P.A.", avec siège social à I-20123 Milan, via Lupetta 2, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, sous le numéro 04065440960.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 17 décembre 2012, dressé par un réviseur d'entreprises indépendant à savoir, "FIDEWA-CLAR S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 165.462, dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 102.000.000,-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.020.000 nouvelles actions de HAMBLETON HALL S.A. d'une valeur nominale de EUR 100,- à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de HAMBLETON HALL S.A., en accord avec les articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut pas être utilisé à d'autres fins."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cent quatorze millions d'euros (EUR 114.000.000,00), divisé en un million cent quarante mille (1.140.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de dix mille euros (EUR 10.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, V. Vicini, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 60563. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169695/102.

(120223733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

M&I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.419.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société EDDERTON TRADING LTD., ayant son siège social à 60 Market Square, P.O. Box 1906, Belize City, Belize ici représentée par Monsieur Mickaël ZIANVENI, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama, le 6 juillet 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "M&I S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 144419 fut constituée par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 403 du 24 février 2009;

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "M&I S.A.".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "M&I S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "M&I S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions toutes au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "M&I S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. ZIANVENI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55419. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 03 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169858/49.

(120223791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Aveiros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 43, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 173.770.

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel Vitor OLIVEIRA ESTIMA né le 9 septembre 1982 à Agueda (Portugal), demeurant à L-9229 Diekirch, 45, rue de l'Etoile,

ici représenté par Monsieur Sébastien THIEBAUT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2012;

2. Madame Elisabete MARTINS DE ALMEIDA, née le 19 juin 1976 à Oia Oliveira do Bairro (Portugal), demeurant à L-9229 Diekirch, 45, rue de l'Etoile,

ici représentée par Monsieur Sébastien THIEBAUT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte rectificatif pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de mandataire des seuls associés prénommés de Aveiro S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9099 Ingeldorf, 43 Zone Industrielle, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Acte Notarié»),

a requis le notaire soussigné de documenter que lors de la constitution de ladite Société en date du 7 décembre 2012, dans l'Acte Notarié enregistré à Diekirch, le 10 décembre 2012, Relation: DIE/2012/14717, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, il s'est glissé une erreur matérielle dans l'article 4 de l'Acte Notarié au niveau de la dénomination de la Société à la page 2 dudit acte.

Au lieu de lire:

« **Art. 5.** La Société prend la dénomination sociale de «Aveiro S.à r.l.», et pour l'enseigne commerciale: «Vi-Club».

Il aurait fallu indiquer:

« **Art. 5.** La Société prend la dénomination sociale de «Aveiros S.à r.l.», et pour l'enseigne commerciale: «Vi-Club».

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. THIEBAUT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15345. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170405/44.

(120225581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Amadea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3378 Livange, 78, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.361.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "AMADEA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 8361, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "BUREAU-SERVICE S.à r.l.", par acte sous seing privé en date du 15 avril 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, de l'année 1969 page 3942.

Les statuts ont ensuite été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2539 du 30 décembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie GOELFF, employée privé demeurant à Arlon (Belgique).

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les six cent (600) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Modification afférente de l'article afférent des statuts.
3. Démission d'un gérant.
4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège dans la commune de Roeser avec comme adresse: Centre «2000» à L-3378 Livange, 78 Route de Bettembourg, Bâtiment A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 4., première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Roeser.»

Troisième résolution

La gérante, Madame Astrid Semiglazoff est révoquée de ses fonctions avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Bernard, Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2012. Relation: RED/2012/1787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 décembre 2012.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013000643/52.

(120226868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Marc Lefèbvre, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.599.

L'an deux mille douze, le six décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

C&M Management S.à r.l., une société ayant son siège à L-9970 Leithum, 3 Wirwelt, ici représentée par son gérant Monsieur Marc-André LEFEBVRE, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la Marc Lefèbvre, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1712 du 4 septembre 2009, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich à L-9970 Leithum, 3 Wirwelt.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 4. (Premier alinéa). «Le siège social est établi à Leithum (commune de Weiswampach).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M.-A. LEFEBVRE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58696. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001051/35.

(120226771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Zenit Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.237.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZENIT EUROPE S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013002846/12.

(130001677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Thistle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.651.

Suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Son mandat débute avec effet au 4 décembre 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002798/13.

(130002221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.
